



C.A.M.P.

CHAMBRE ARBITRALE MARITIME DE PARIS

Siège Social et Secrétariat :

16, rue Daunou – 75002 Paris
Tel : 01 42 96 40 41 - Fax : 01 42 96 40 42
www.arbitrage-maritime.org - Courriel : camp2@wanadoo.fr

Modèles de clauses d'arbitrage et de compromis d'arbitrage

MODELE DE CLAUSE COMPROMISSOIRE

Tous différends auxquels le présent contrat pourra donner lieu seront résolus définitivement suivant le Règlement d'arbitrage de la Chambre Arbitrale Maritime de Paris (Siège : 16, rue Daunou 75002 Paris) par un ou trois arbitres nommés conformément à ce Règlement.

MODELE DE COMPROMIS D'ARBITRAGE

Entre les soussignés :

Et

Il a été convenu ce qui suit :

Le litige qui divise les deux parties et dont l'objet est indiqué ci-dessous sera résolu définitivement suivant le Règlement d'arbitrage de la Chambre Arbitrale Maritime de Paris (Siège : 16, rue Daunou 75002 Paris) par un ou trois arbitres nommés conformément à ce Règlement que les parties déclarent connaître.

Objet du litige :

Ces modèles ne sont fournis qu'à titre indicatif, leur adoption ne saurait s'imposer aux parties.